

## La santé à la clé



### Vers un urbanisme favorable à la santé

pour nos villes et villages de Bourgogne-Franche-Comté

**Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes et des intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté**



**Déploiement de balades sensibles**

**Année 2025**

Candidatures tout au long de l'année



## INTRODUCTION

Les choix d'aménagement du territoire conditionnent l'amélioration de la santé, du mieux vivre et du bien-être des populations. La configuration d'une ville ou d'un village, les infrastructures présentes, les voies de circulation pour les différents usagers, les accès à des services proches, aux écoles, aux espaces verts et de nature, influencent directement la santé de tous.

### Mais qu'est-ce que l'urbanisme favorable à la santé ?

Selon Santé publique France, « l'urbanisme favorable à la santé vise à tenir compte systématiquement des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, le bien-être, et sur l'environnement. Il s'agit d'encourager des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social, etc., et maximisent leur exposition à des facteurs de protection comme la pratique de l'activité

physique via les mobilités actives (déplacements non motorisés comme la marche ou le vélo), l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc. ; le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ». <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/l-urbanisme-un-determinant-majeur-de-la-sante-des-populations.-le-dossier-de-la-sante-en-action-n-459-mars-2022>  
Ainsi, les élus et l'ensemble des acteurs qui conçoivent les espaces urbanisés ont un pouvoir d'agir considérable sur l'état de santé de la population.

### Concrètement, quels intérêts pour les collectivités et leurs habitants ?

L'urbanisme favorable à la santé représente une clé pour agir ! Il s'agit de prioriser des choix d'aménagement et d'urbanisme qui :

- Favorisent la mobilité active et douce en proposant des espaces piétons ou cyclables sécurisés,
- Incitent les habitants à faire davantage de sport et de bénéficier d'un contact régulier avec la nature en espaces urbanisés,
- Permettent de bénéficier d'espace de fraîcheur dans un contexte de changement climatique,
- Facilitent les rencontres et la cohésion sociale notamment grâce à des espaces publics plus agréables et dotés des aménagements adaptés aux différents usagers,
- Augmentent l'attractivité de la commune par l'existence de lieux dans lesquels il y fait bon vivre et d'aménagements favorables à l'épanouissement de tous.

L'urbanisme favorable à la santé est une démarche globale vertueuse pour la santé de la population, bien sûr, mais aussi pour son bien-être en général et pour la transition écologique. Par exemple, la mise en place d'une piste cyclable permet de développer l'usage du vélo, moyen de déplacement peu onéreux, bénéfique pour la santé et l'environnement.

Dans le cadre du quatrième PRSE (Plan Régional Santé-Environnement), l'URCPIE BFC (Union Régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) vous propose une démarche de sensibilisation à destination des élus et des agents chargés d'opération d'aménagement des villes et des centres bourgs

ruraux à laquelle il est possible d'associer les habitants, usagers des espaces publics. Cette démarche est conçue en partenariat avec le GRAINE (Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement) et soutenue par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Pour ce faire, nous proposons aux communes et aux intercommunalités un dispositif mature, éprouvé sur l'année 2024 qui s'adapte aux spécificités de chaque territoire. Il permet d'ouvrir le champ de discussion pour sensibiliser aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé et d'initier une réflexion sur le contenu des futurs projets d'urbanisme et d'aménagement.

## LE DISPOSITIF



### Dispositif “Balades sensibles” - Proposé par l’URCPIE BFC – au cours de l’année 2025

La balade sensible permet de sensibiliser les participants aux enjeux de santé en lien avec l’aménagement d’une ville ou d’un centre-bourg, d’un quartier. Elle permet, par l’intermédiaire d’une approche sensorielle, d’identifier les aménagements susceptibles d’avoir un impact sur la santé des habitants. Ce dispositif a été conçu pour les élus et les salariés en charge des opérations d’aménagement. Il peut tout à fait être conduit

avec des représentants d’associations et des citoyens.

Cette animation, d’une durée d’une demi-journée, permet aux participants d’appréhender globalement les enjeux d’un urbanisme favorable à la santé et plus particulièrement ceux relatifs aux thématiques suivantes : les mobilités actives et durables ; la nature en ville et le changement climatique ; l’environnement sonore et la pollution de l’air.

### Comment se déroule une balade sensible ?

La balade sensible sera initiée par un temps en salle, ceci afin d’expliquer aux participants les objectifs et le déroulement de l’intervention. Suite à cela, il s’agira de suivre un parcours au sein de la commune (ou du quartier), ponctué de plusieurs temps d’arrêt. Lors de ceux-ci, les participants seront amenés, par une approche essentiellement sensorielle, à observer l’espace urbanisé et ses aménagements, ses atouts et ses faiblesses.

Une fois le parcours réalisé, un temps de débriefing sera réalisé. Au-delà de la découverte des enjeux de l’urbanisme favorable à la santé, celui-ci permettra aux personnes de discuter de leurs perceptions et ressentis des espaces traversés lors de la balade sensible. Les échanges permettront d’élaborer de manière participative un état des lieux qui sera, par la suite, remis sous une forme synthétique à la commune.

### Ce que cette intervention vous apportera :

- Une première approche des enjeux de l’urbanisme favorable à la santé,
- Un état des lieux conçu de manière participative,
- La possibilité d’associer les citoyens à la démarche.

### Coût du dispositif

Le coût de l’intervention est pris en charge via le PRSE 4 dans la limite d’une intervention par commune.



## QUI PEUT CANDIDATER ?

Les bénéficiaires de cette démarche sont les communes, du bourg-centre rural à la ville. Les communes peuvent candidater ainsi que leurs structures de regroupement (intercommunalité, syndicat, syndicat mixte, etc.).



**Pour candidater ou obtenir de plus amples informations, merci de contacter le CPIE le plus proche de chez vous !**

### **Contacts des chargés de projets référents par CPIE**

URCPIE BFC, coordination régionale : Camille Henrion 06 87 11 45 96 – [camille.henrion@urcpiebfc.fr](mailto:camille.henrion@urcpiebfc.fr)

CPIE du Haut-Jura (39) - 03 84 42 85 96 – [s.maire@cpie-haut-jura.org](mailto:s.maire@cpie-haut-jura.org)

CPIE de la Bresse du Jura (39) - 03 84 85 12 75 – [s.tourdiat@cpie-bresse-jura.org](mailto:s.tourdiat@cpie-bresse-jura.org)

CPIE du Haut-Doubs (25) - 03 81 49 82 99 – [f.decavele@cpiehautdoubs.org](mailto:f.decavele@cpiehautdoubs.org)

CPIE du Pays de Bourgogne (71) - 03 85 82 12 27 – [a.wicht@cpie-pays-de-bourgogne.com](mailto:a.wicht@cpie-pays-de-bourgogne.com)

CPIE de la Vallée de l'Ognon (70) - 03 84 31 75 49 – [nlaurent@cpie-brussey.com](mailto:nlaurent@cpie-brussey.com)

CPIE Yonne et Nièvre (89) - 03 86 45 57 55 – [a.lesire@cpie-yonnenievre.org](mailto:a.lesire@cpie-yonnenievre.org)

### **Union régionale des CPIE**

#### **La force d'un réseau ancré dans les territoires**

[contact@urcpiebfc.fr](mailto:contact@urcpiebfc.fr)

06 87 11 45 96



BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

#### **CPIE YONNE & NIÈVRE**

Saint-Sauveur-en-Puisaye  
03 86 45 57 55  
[contact@cpie-yonnenievre.org](mailto:contact@cpie-yonnenievre.org)  
[www.cpie-yonnenievre.org](http://www.cpie-yonnenievre.org)

#### **CPIE VALLÉE DE L'OGNON**

Brussey  
03 84 31 75 49  
[contact@cpie-brussey.com](mailto:contact@cpie-brussey.com)  
[www.cpie-brussey.com](http://www.cpie-brussey.com)

#### **CPIE DU HAUT-DOUBS**

La Rivière Dugeon  
03 81 49 82 99  
[contact@cpiehautdoubs.org](mailto:contact@cpiehautdoubs.org)  
[www.cpiehautdoubs.org](http://www.cpiehautdoubs.org)

#### **CPIE PAYS DE BOURGOGNE**

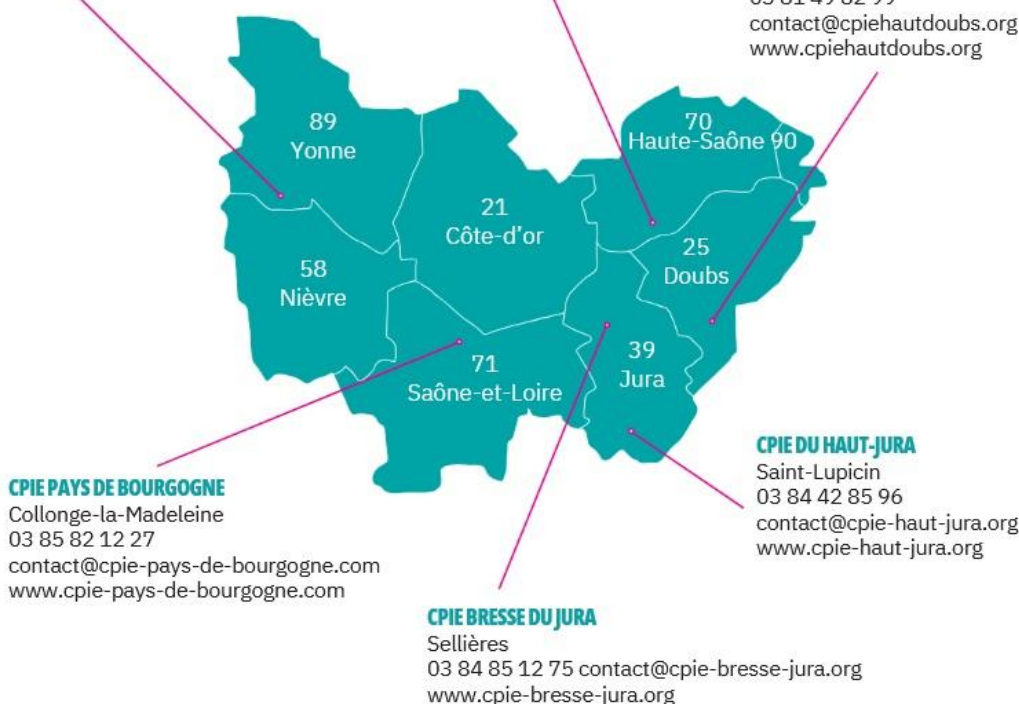
Collonge-la-Madeleine  
03 85 82 12 27  
[contact@cpie-pays-de-bourgogne.com](mailto:contact@cpie-pays-de-bourgogne.com)  
[www.cpie-pays-de-bourgogne.com](http://www.cpie-pays-de-bourgogne.com)

#### **CPIE BRESSE DU JURA**

Sellières  
03 84 85 12 75 [contact@cpie-bresse-jura.org](mailto:contact@cpie-bresse-jura.org)  
[www.cpie-bresse-jura.org](http://www.cpie-bresse-jura.org)

#### **CPIE DU HAUT-JURA**

Saint-Lupicin  
03 84 42 85 96  
[contact@cpie-haut-jura.org](mailto:contact@cpie-haut-jura.org)  
[www.cpie-haut-jura.org](http://www.cpie-haut-jura.org)



# QUI SOMMES-NOUS ?

---

## L'Union Régionale des CPIE de Bourgogne Franche-Comté & le réseau des CPIE

L'URCPIE BFC constitue l'échelon de coordination régionale des 6 associations d'éducation à l'environnement labellisées "Centre permanent d'initiatives pour l'environnement" ancrées dans leur territoire respectif. En agissant pour la préservation de l'environnement et la transition écologique des territoires, les CPIE favorisent l'appropriation des enjeux locaux et globaux et font évoluer les comportements collectifs et individuels. Les CPIE poursuivent leurs objectifs à travers la sensibilisation des publics, l'accompagnement des acteurs publics et privés ou encore la conception d'outils pédagogiques.

## Le GRAINE BFC (Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement)

Il met en réseau des acteurs qui agissent dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et qui ont la volonté commune d'échanger, de mutualiser leurs connaissances et leurs moyens d'action, pour faire progresser l'EEDD sur le territoire régional. De ce fait, son objectif principal consiste à développer et faire connaître l'éducation à l'environnement, qui est très complémentaire de la promotion de la santé sur de nombreux sujets. Le Graine BFC s'est donc également engagé dans une démarche de développement de l'éducation à la santé-environnement, permettant notamment de prendre conscience que la nature est un élément favorable à notre bonne santé.

## L'Agence régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC)

L'ARS s'est engagée pleinement à développer les démarches d'urbanisme favorable à la santé au travers des actions du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4), en partenariat avec la Région, la DREAL et l'ADEME.

Investir dans l'urbanisme favorable à la santé c'est se donner le moyen d'implanter durablement les enjeux de santé dans une approche intersectorielle. C'est aussi se placer dans une vision d'économie de la santé avec à terme un gain en santé de la population, une augmentation de l'attractivité et de la résilience des territoires.

## Contact

Michael NGUYEN HUU - Ingénieur sanitaire  
Référént régional de l'Urbanisme favorable à la santé  
03 39 59 52 40 / 06 68 12 44 93  
michael.nguyen-huu@ars-sante.fr



## POUR ALLER PLUS LOIN

---

### Des exemples pour s'inspirer

L'exemple d'une balade sensible en vidéo : [https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp4/version\\_3\\_balade\\_sensible\\_sous-titree-1\\_cl71c9bc.mp4](https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp4/version_3_balade_sensible_sous-titree-1_cl71c9bc.mp4)

La campagne de balades sensibles 2024 en quelques photographies :



### Une plateforme régionale pour s'informer

Portail santé-environnement en Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/theme/cadres-de-vie-et-urbanisme-favorables-a-la-sante/>

